

Le **lundi 16 décembre**, deux mille vingt-quatre, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure tenue à 19h30, à la salle publique de l'hôtel de ville à laquelle sont présents :

Les conseillers Richard Desbiens, Gaston Arsenault, Jean-Charles Arsenault et Maurice Chicoine, sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Gagnon.

1. Adoption de l'ordre du jour :

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024.

2. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2025-2027:

2.1 Présentation du plan triennal d'immobilisation 2025-2027

2.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2025-2027

3. Autres

3.1 Période de questions.

3.2 Levée de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2024.

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024

2024-12-679

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 soit adopté tel que proposé.

2. Adoption du programme d'immobilisation 2025-2027

2.1 Présentation du programme triennal d'immobilisation 2025-2027

Le maire, Monsieur Pierre Gagnon, présente le programme d'immobilisation pour les années 2025, 2026 et 2027.

2.2 Adoption du programme triennal d'immobilisation

2024-12-680

CONSIDÉRANT QUE l'article 473 de la Loi sur les cités et villes prévoit que la Ville doit adopter chaque année un programme des immobilisations pour les 3 années financières subséquentes;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le programme triennal des immobilisations suivant :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS								
2025-2027								
	2025	2026	2027	TOTAL	AMORTISSEMENT	FONCTION	FINANCEMENT	
							Prêt	Subvention
1		200 000 \$	200 000 \$	400 000 \$	15 ans	Loisirs et culture	400 000 \$	0 \$
2	10 000 000 \$			10 000 000 \$	25 ans	Voirie	1 500 000 \$	8 500 000 \$
3	210 000 \$			210 000 \$	10 ans	Voirie	210 000 \$	0 \$
4		1 500 000 \$		1 500 000 \$	25 ans	Voirie	300 000 \$	1 200 000 \$
5			8 000 000 \$	8 000 000 \$	20 ans	Urbanisme mise en valeur territoire	4 000 000 \$	4 000 000 \$
6		1 500 000 \$		1 500 000 \$	20 ans	Loisirs et culture	750 000 \$	750 000 \$
7			1 950 000 \$	1 950 000 \$	20 ans	Voirie	1 950 000 \$	0 \$
TOTAL	10 210 000 \$	3 200 000 \$	10 150 000 \$	23 560 000 \$			9 110 000 \$	14 450 000 \$

3. Autres

3.1 Période de questions

Le maire, Pierre Gagnon, répond aux questions de l'assemblée.

3.2 Levée de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2024

2024-12-681

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 soit levée.

Pierre Gagnon
Maire

André Pineault
Directeur général et greffier

Je, Pierre Gagnon, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.